

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 17 OCT. 2014

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint(e)s administratif(ve)s de première classe du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2014

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2007 fixant les règles d'organisation et de déroulement de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif de première classe du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2014, autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint(e)s administratif(ve)s de première classe du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur André CATILLON, attaché principal d'administration, chargé de mission, expert chargé du soutien à la diffusion scientifique, délégation générale à la langue française et aux langues de France, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint(e) administratif(ve) de première classe du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2014.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Yann BRACHET, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, responsable de suivi de carrières, école nationale supérieure des arts décoratifs ;
- Monsieur Ludovic JANSSENS, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, assistant des conseillers du service spectacle vivant, direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes ;
- Madame Antoinette LEMUNIER, attachée d'administration, chargée de mission de la synthèse budgétaire et des relations avec les collectivités territoriales, département de l'action territoriale, secrétariat général.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Antoinette LEMUNIER, attachée d'administration, chargée de mission de la synthèse budgétaire et des relations avec les collectivités territoriales, département de l'action territoriale, secrétariat général.

Article 3

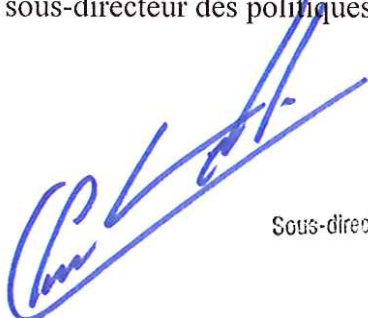
Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la culture et de la communication.

Fait le 17 OCT. 2014

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



Christophe CASTELL
Sous-directeur des politiques de ressources humaines
et des relations sociales

C. CASTELL